



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 24 mars 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

GONESSE RC 1

Festival U13F

Mail du 21/03/25

Désolé, erreur d'écriture dans le PV du 10 mars 25, le nom de GONESSE RC apparaît à la place de ARGENTEUIL RC sur le centre 1.

GONESSE RC a été éliminé au premier tour

C'est bien **ARGENTEUIL RC qui est qualifié pour la finale du Festival U13F**



**ST PRIX ES 2****U13F poule C****Mail du 22 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

GARGES LES GONESSES FCM 1**U11F poule B****Mail du 24 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

Attention à indiquer les bons numéros de match. ~~95268001~~ devrait être 30119139**FRANCONVILLE FC 1****U13F- poule A****Mail du 21 mars 25**

Accusé réception de votre feuille de match

FOSES FU**U9F****Mail du 23/03/25**

Pris note du forfait avisé sur le plateau du 29/03/25 à ST PRIX ES

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**29 mars 2025****U7F- U9F****Plateau 6 - St PRIX ES**

Information commission féminine

Changement de date

FOSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

ST OUEN L'AUMONE AS 1**Footclub du 16/03/25****U11F-poule C**

Journée 5, match 30119169 reçoit FC2M 1

Changement d'installation : **Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

ST OUEN L'AUMONE AS 2**Footclub du 16/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 30119531 reçoit ERAGNY FC 2

Changement d'installation : **Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

SARCELLES AAS 1**Footclub du 25/03/25****U11F-poule A**

Journée 5, match 30119084 reçoit ESSG/SOISY 1

Nouvel horaire : **11h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine



**ST PRIX ES 1****Footclub du 24/03/25****U13F-poule C**

Journée 4, match 30119529 reçoit JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : **11h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

05 avril 2025**ST PRIX ES 1****Footclub du 08/03/25****U13F-poule A**

Journée 3, match 30119472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvelle date : **05/04/25** ; horaire : 10h30

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

12 avril 2025**ENT BEAUMONT MOURS 1****Footclub du 20/03/25****U11F-poule B**

Journée 5, match 30119141 du 29/03/25 reçoit GARGES GONESSE FCM 1

Nouvelle date : **12/04/25** ; à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

MERY-MERIEL FC 1**Footclub du 25/03/25****U13F-poule B**

Journée 4, match 53124287 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Nouvelle date : **12/04/25** à 10h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

GROSLAY FC 1**Footclub du 26/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 53124289 reçoit TAVERNY COSMO 1

Changement d'installation : **Complex sportif Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la source) Deuil la Barre**Nouvelle date : **12/04/25**Nouvel horaire : **9h30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

19 avril 2025**PERSAN US 03 1****Footclub du 10/03/25****U11F-poule C**

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date : **19 avril 2025** à 11h00

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**ARGENTEUIL RC 1****U11F poule B**

Journée 4, Match 30119137 du 15/03/2025 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Pas de FMI





1^{er} appel le 17/03/25
2^{ème} appel le 24/03/25

SARCELLES AAS 2

U13F poule A

Journée 3, Match 30119469 du 15/03/2025 reçoit FRANCONVILLE FC 1

Pas de FMi

1^{er} appel le 17/03/25

2^{ème} appel le 24/03/25

FORFAITS AVISES

ST BRICE FC 2

U13F poule C

Mail du 25/03/25

Journée 4 du 29/03/25, match 30119530 contre VIARMES-ASNIERES OL 1

PERSAN US 1

U13F poule C

Mail du 26/03/25

Journée 4 du 29/03/25, match 30119532 contre MONTMORENCY FC 1

FORFAITS

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U11F poule C

Journée 1 du 25/01/25, match 30119155 à 10h30 contre CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} forfait : **Amende 15€**

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1

U13F poule A

Journée 2, Match 30119468 du 08/03/2025 contre SARCELLES AAS 2

Pas de FMi

1^{er} appel le 10/03/25

2^{ème} appel le 17/03/25

Non réception de la feuille de match après 2 appels : Amende 52€

ST PRIX ES 2

Mail du 22 mars 25

U13F poule C

Journée 2, match n°30119522 du 08/03/25 reçoit PERSAN US 1

FMi incomplète

Feuille de match irrégulière : format à 11. **Amendes 10€**

GARGES LES GONESSES FCM 1

U11F poule B

Journée 4, Match 30119139 du 15/03/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Pas de FMi

Feuille de match irrégulière : faux numéro de match. **Amendes 10€**





FESTIVAL U9F

**GONESSE RC
FESTIVAL U9F**

Absence non excusée, d'une équipe à une manifestation organisée par le DVOF ou excusée -48H : **Amende 50€**

**GARGES LES GONESSES FCM
FESTIVAL U9F**

Absence non excusée, d'une équipe à une manifestation organisée par le DVOF ou excusée -48H : **Amende 50€**

EXCLUSION des clubs de GONESSE RC et GARGES LES GONESSES FCM du festival U9F pour 2 absences sur 4

CHALLENGE U11F

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :

ERMONT AMS 1
CERGY-PONTOISE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1
GONESSE RC 1
ENTENTE ESSG/SOISY 2
MERY MERIEL FC 1

FESTIVAL U13F

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U13F du 05 avril 2025 sont :

ENTENTE ESSG/SOISY 1
ARGENTEUIL RC
SARCELLES AAS 1
ERMONT AMS 1
CERGY PONTOISE FC 1
ERAGNY AS 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1

